

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

QUESTIONS SPECIALES DE PSYCHOPEDAGOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 985412U36D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

QUESTIONS SPECIALES DE PSYCHOPEDAGOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mobiliser des connaissances dans le domaine de la psychopathologie, du handicap et des troubles spécifiques pour favoriser un accueil inclusif, adapté aux caractéristiques du public par la mise en place de stratégies psychopédagogiques spécifiques dans une perspective d'« educare ».

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopathologie du jeune enfant et à la psychopédagogie du handicap ;

au travers d'au moins une situation professionnelle relevant de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant,

- ◆ de l'/les analyser en utilisant des concepts, principes et approches relevant de la psychopédagogie et de la psychopathologie ;
- ◆ de proposer des pratiques d'accueil adaptées aux jeunes enfants sur base d'approches diversifiées relevant de la psychopathologie du jeune enfant et de la psychopédagogie du handicap dans une perspective d'« educare ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Psychopathologie du jeune enfant

- ◆ de déterminer le champ de la psychopathologie et d'en préciser les spécificités relatives au jeune enfant ;
- ◆ de définir les notions de santé mentale, de normalité et de pathologie;
- ◆ de décoder le vocabulaire de base en santé mentale et de l'utiliser comme outil de travail et de communication et non comme une étiquette qui enfermerait le jeune enfant et sa famille ;
- ◆ de présenter différentes nosographies psychiatriques et classifications psychopathologiques, et d'en développer une lecture critique ;
- ◆ de repérer des signes d'alerte concernant la souffrance psychique et relationnelle du jeune enfant ;
- ◆ d'identifier et transmettre aux personnes-ressources compétentes, les informations pertinentes en utilisant le mode de communication adapté ;
- ◆ de découvrir la valeur du symptôme, de le situer dans une perspective développementale et interactionnelle en adoptant une prise de distance entre la manifestation de celui-ci et l'identification d'un syndrome, d'un trouble psychique ;

- ◆ de décrire, au travers d'études cliniques, pour les principaux troubles psychiques présents chez le jeune enfant, les symptômes, les mécanismes psychopathologiques et leur étiologie, les différentes approches de prévention, d'aide et de soins, y compris les options d'interventions des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent ;
- ◆ de prendre en compte l'impact de la présence chez le jeune enfant d'un trouble psychique sur son entourage familial ainsi que sur les enfants et les professionnels présents dans le milieu d'accueil ;
- ◆ de prendre en compte l'impact sur le jeune enfant de la présence chez un membre de son entourage familial d'un trouble psychique ;
- ◆ de proposer des conditions spécifiques et une posture professionnelle adaptée intégrant les principes d'«educare» dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants présentant des troubles psychopathologiques et de leur entourage ;
- ◆ de décrire les principes, les valeurs et les attitudes majeures à adopter avec des enfants présentant des troubles psychopathologiques dans le respect des dispositions en matière de droits de l'enfant ;
- ◆ d'identifier ses ressources et ses limites dans l'accueil de jeunes enfants présentant des troubles psychiques.

4.2 Psychopédagogie du handicap

- ◆ de retracer l'évolution des représentations et des approches éducatives du handicap ainsi que les enjeux sociétaux actuels en lien avec les politiques d'accueil du jeune enfant ;
- ◆ de définir, de distinguer et d'illustrer des concepts d'intégration, d'inclusion, d'assimilation, de besoins spécifiques, d'aménagements particuliers...
- ◆ d'identifier les différents types d'inclusion dans le domaine de la petite enfance ;
- ◆ d'analyser et prendre en compte les systèmes de valeurs liés à l'inclusion dans le domaine de l'accueil du jeune enfant (équité, égalité versus exclusion, ségrégation...);
- ◆ pour différents types de handicaps ou troubles spécifiques physiques, mentaux, sociaux, sensoriels..., et sur la base d'observations :
 - de préciser et de décrire les caractéristiques cognitives, motrices, sensorielles, psychologiques, affectives, personnelles et sociales des jeunes enfants, en lien avec l'étiologie,
 - de découvrir les principes de base de différentes démarches psychopédagogiques d'accueil et d'éducation adaptées,
 - d'établir un lien entre les données étiologiques, les caractéristiques psychologiques, affectives, sociales et les approches psychopédagogiques qui en découlent, en tenant compte des dimensions déontologiques ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les besoins spécifiques donnant lieu à des aménagements adaptés ;
- ◆ de développer des interventions professionnelles favorisant l'inclusion de jeunes enfants dans leur milieu d'accueil en tenant compte des prescrits légaux ;
- ◆ de développer une réflexion sur les dispositifs d'accueil permettant d'inclure les enfants à besoins spécifiques en collaboration avec leur entourage.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychopathologie du jeune enfant	CT	B	32
Psychopédagogie du handicap	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80
ECTS			7